

MONOPRIX
Monsieur Arnaud DELAPORTE
Directeur des Ressources Humaines Magasins
et Affaires Sociales
14-16 Rue Marc Bloch
92116 CLICHY CEDEX

Montreuil le 12 Février 2013

N/REF : EC/LLM

Lettre RAR n° 2C 065 760 5548 2

Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous les revendications CGT pour les NAO 2013 :

- Augmentation générale de 269.75 euros afin d'obtenir un salaire de base de 1700 euro dès le niveau 1 échelon 2 et 10% supplémentaire pour chaque niveau et échelon,
- Augmentation générale de 250 euros pour tous les cadres et les agents de maîtrise,
- La qualification du salaire doit être reconnue et rémunérée. Cette qualification doit être reconnue dès l'obtention d'un diplôme professionnel dans l'emploi comme dans le salaire. À chaque niveau de qualification doit correspondre un niveau de salaire de base minimum de première embauche, quel que soit le mode d'acquisition de cette qualification (formation initiale, expérience, validation des acquis par l'expérience, formation continue),
- Augmentation de la prime de vacances soit ½ mois de salaire de base sachant qu'elle n'a pas été augmentée depuis plus de 10 ans,
- Augmentation des titres restaurant à 6 euros valeur faciale avec augmentation de la prise en charge de la part patronale,
- Prime d'habillement : revalorisation de 2 euros par jour travaillé et par nombre d'habillement et de déshabillage dans la journée,
- Application des textes de la loi en vigueur et diverses jurisprudences sur la prise en charge de l'entretien des tenues par l'entreprise,
- Évènements familiaux étendus aux couples pacsés,
- Subrogation des salaires en cas de maladie, accident du travail ou trajet.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente, et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Elisabeth CHARTIER
Secrétaire Fédérale

